



LES ORDONNANCES DU Dr MACRON : UN POISON MORTEL POUR LE CODE DU TRAVAIL

L'Assemblée Nationale a voté : droit est donné au Gouvernement de légiférer par ordonnance. E. Macron et E. Philippe vont pouvoir saccager toutes nos garanties collectives.

La loi El Khomri permet déjà aux entreprises, sur certains sujets, de négocier des accords d'entreprise moins favorables aux salariés que la loi (code du travail).

Pour Pôle emploi, cela ouvre la possibilité à la direction de proposer, par exemple, un accord remettant en cause **nos RTT...**

Mais pour M. Macron et M. Philippe, ce n'est pas suffisant. La remise en cause de la hiérarchie des normes doit s'appliquer à tout : les salaires, les conditions de travail... Le contrat de travail lui-même ne couvrirait plus son signataire. Si un accord d'entreprise moins favorable que le contrat de travail était signé, le salarié qui le refuserait, n'aurait d'autres choix que le **licenciement** !

A Pôle emploi, la direction pourra, par exemple, par simple accord, **remettre en cause notre accord OATT** et le rendre moins favorable que le code du travail !

Le peu de victoires que nous avons obtenues grâce à notre mobilisation contre la loi Travail est remis en cause, comme par exemple, le plafonnement des indemnités pour licenciement abusif.

De plus, le président et le gouvernement veulent généraliser le CDI dit de chantier qui n'existe que dans certains secteurs tels que le bâtiment. C'est du travail intérimaire déguisé.

Une ordonnance concerne l'assurance chômage !

E. Macron projette **la fin de l'assurance chômage telle qu'on la connaît**. Il prévoit un financement non plus par les cotisations de l'employeur (pour 2/3) et celles des salariés (pour 1/3) comme aujourd'hui, mais par l'impôt (CSG).

Même si le gouvernement et E. Macron veulent nous faire croire à une plus grande ouverture en permettant aux démissionnaires ou aux indépendants d'accéder à des droits, nous avons compris le but de cette ordonnance : supprimer le principe de solidarité de la protection sociale que nous connaissons et **faire baisser au maximum l'allocation chômage**. On voit se rapprocher le passage vers le forfait, comme en Grande Bretagne. L'intention : imposer insidieusement l'idée de l'adhésion à une assurance privée, à tout le monde.

Et les conséquences pour le personnel ?

Pour exemple, la GPEC a anticipé cette politique de régression sociale. Pôle emploi n'aura plus besoin d'agents nombreux et qualifiés pour traiter l'indemnisation.

**TOUS ENSEMBLE NOUS POUVONS GAGNER LE RETRAIT
DE TOUTES LES ORDONNANCES**

VENEZ EN DISCUTER LE 8 SEPTEMBRE 2017

A 9H30 Bourse du Travail, 3 rue du Château d'Eau, métro République
(code CFES sur horoquartz, à déposer avant le 8 août)

TOUS EN GREVE LE 12 SEPTEMBRE